

SÉANCE ORDINAIRE

DU 7 OCTOBRE 2024

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi 7 octobre 2024 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRESSE : Gisèle Saindon

CONSEILLERS: Roger Lavoie
Jonathan Rioux
Éric Veilleux
Jocelyn Côté (arrive à 19h32)
Samuel Sirois
Alexandre Côté

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame Gisèle Saindon, mairesse.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présente.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

.....

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 18 Divers demeure ouvert.

Monsieur le conseiller Jocelyn Côté prend son siège. Il est maintenant 19h32.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses du conseiller élu et de la mairesse élue
4. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
5. Dépôt de l'extrait du registre contenant les déclarations visées au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil et au code d'éthique et de déontologie des employés.
6. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024
7. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
8. Proportion médiane et facteur comparatif
9. Résolution Demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Soutien
10. Annulation résolution #2024-09-131 Ouverture Site de traitement des eaux usées
11. Annulation résolution #2024-07-98 Entente de coopération avec la Municipalité de l'Isle-Verte
12. Commission de Toponymie / rue des Bassins
13. Rénovation immeuble situé au 280 rue Principale Ouest
14. Résolution Appui à la grande semaine des tout-petits
15. Correspondance
16. Pompier
17. Voirie
 - A. Travaux à venir
 - B. Calvette Route de la Station
 - C. Panneau solaire / Génératrice à la salle

2024-10-138

- 18. Divers
 - Diminution du KM / Contrat Chemin D'hiver 2022-2025
 - 19. Période de questions
 - 20. Levée de l'assemblée
-

3. DÉPÔT DE LA LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES DU CONSEILLER ÉLU ET DE LA MAIRESSE ÉLUE

Madame la Mairesse et Monsieur le conseiller au siège #6 ont déposé en ce septième jour d'octobre 2024 leur formulaire DGE-1038 concernant la divulgation de certains dons et rapports de dépenses telle que stipulé dans l'article 513.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

.....

4. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents ont déposé en ce septième jour d'octobre 2024 leur formule de déclaration des INTÉRÊTS des élus municipaux telle que stipulé dans l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

.....

5. DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE CONTENANT LES DÉCLARATIONS VISÉES AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL ET AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS.

La directrice générale mentionne qu'aucune déclaration n'a été inscrite au registre des employés ni au registre des membres du conseil municipal présent au cours de la dernière année.

.....

6. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024

2024-10-139

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

2024-10-140

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à St-Éloi ce 7 octobre 2024.

Annie Roussel, directrice générale

.....

2024-10-141

7. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 10-2024 des comptes payés soit accepté au montant de \$16398.15 et que le bordereau numéro 10-2024 des comptes à payer soit accepté au montant de \$57 071.73 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

.....

8. PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF

La directrice générale explique qu'elle a reçu du MAMH une lettre qui a pour objet la proportion médiane et le facteur comparatif pour l'exercice 2025. La proportion médiane s'établit à 91% et le facteur comparatif à 1.10.

.....

9. RÉOLUTION DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET SOUTIEN

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éloi choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Annie Roussel, Directrice générale, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Annie Roussel, Directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

.....

10. ANNULATION RÉOLUTION #2024-09-131 OUVERTURE SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi changera d'entreprise pour l'entretien du site de traitement au 1 janvier 2025;

Attendu que le nouveau technicien nous a informer qu'il utilise des raquettes pour se rendre sur le terrain du site et qu'il n'y a pas lieu de faire déblayer l'intérieur du site;

Attendu qu'il est plus sécuritaire de laisser les grilles fermées en tout temps;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi annule la résolution #2024-09-131 concernant l'ouverture du site de traitement des eaux usées.

.....

11. ANNULATION RÉOLUTION #2024-07-98 ENTENTE DE COOPÉRATION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a offert en juillet dernier à la Municipalité de L'Isle-Verte de déneiger 300 mètres de chemin sur le rang 2 Est, partie qui leur appartient depuis la nouvelle réforme cadastrale;

Attendu que la Municipalité de L'Isle-Verte nous a fait parvenir un courriel en date du 23 septembre 2024 nous informant qu'il n'accepte pas notre offre;

Attendu que la Municipalité de L'Isle-Verte a décidé d'ouvrir eux même cette portion de leur chemin;

Pour c'est motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi annule la résolution #2024-07-98 concernant une entente de coopération avec la Municipalité de L'Isle-Verte relativement au déneigement du Rang 2 Est aux limites communes des municipalités.

.....

2024-10-145

12. COMMISSION DE TOPONYMIE / DÉSIGNATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a fait en 2019 l'acquisition d'une partie du lot numéro 5 547 567 afin de faire une nouvelle rue;

Attendu que les articles 66 et suivants de la Loi sur les compétences municipales permettent l'ouverture de chemins municipaux;

Attendu que la désignation de voies publiques contribue à personnaliser un secteur en particulier;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi donne le nom de : rue des Bassins, le chemin sur le lot 6 364 375 le tout représenté sur le plan de subdivision de la propriété de la Municipalité de Saint-Éloi numéro 8332 des minutes de Monsieur Paul Pelletier, arpenteur-géomètre.

.....

2024-10-146

13. RÉNOVATION IMMEUBLE SITUÉ AU 280 RUE PRINCIPALE OUEST

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi est devenue propriétaire du bâtiment du 280, rue Principale Ouest à Saint-Éloi depuis le 23 septembre 2024;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a pour projet de déménager le bureau municipal au 280, rue Principale Ouest;

Attendu que des rénovations doivent être apportées à l'intérieur du bâtiment avant le déménagement;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi :

- Mandate l'employé municipal à faire les rénovations;
 - Mandate la Directrice générale à faire l'achat de la peinture, du planché et autres matériaux nécessaires aux rénovations;
 - Mandate la Directrice générale à faire installer ou déménager l'info-route (large-bande), le téléphone, le système d'alarme, le filage informatique pour le branchement des ordinateurs et de l'internet;
 - Mandate la Directrice générale à faire le changement d'adresse postal à Poste Canada ainsi que sur la papeterie utilisée;
 - Mandate la Directrice générale à faire sortir des soumissions pour faire changer les fenêtres et pour l'achat d'une enseigne;
 - Mandate la Directrice générale à faire mettre les lumières de sortie d'urgence fonctionnelle;
 - Mandate la Directrice générale à faire vérifier l'électricité par un électricien afin de savoir l'utilité des deux compteurs dans le bâtiment.
-

2024-10-147

14. RÉOLUTION APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

CONSIDÉRANT que la neuvième édition de la *Grande semaine des tout-petits* se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement*;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d’informer sur l’état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d’actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l’importance d’agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu’à l’âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont le pouvoir d’agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents que :

Que ce conseil autorise Madame Gisèle Saindon, mairesse, à proclamer verbalement la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits!

Que ce conseil autorise Madame la mairesse à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

.....

15. CORRESPONDANCE

La Directrice générale informe les membres du conseil de la consultation sur le Plan de développement stratégique local 2025-2027 qui aura lieu demain à la salle Adéaïrd-Godbout à 19h.

.....

16. POMPIER

Monsieur le conseiller Jonathan Rioux explique aux autres membres du conseil que la pompe portative utilisée par les pompiers ne fonctionne pas très bien et qu’il faudrait changer le carburateur. Le coût du carburateur s’élève à +/-3000\$ taxes incluses. La Directrice générale informe les membres du conseil que le budget immo pour les incendies est déjà dépasser mais étant donné que c’est considéré comme une urgence pour que le service incendie puisse continuer à protéger la population, il est recommandé de faire l’achat.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate le lieutenant à faire l’achat du carburateur pour faire la réparation de la pompe. Le tout sera pris dans le surplus accumulé.

.....

17. VOIRIE

A- TRAVAUX À VENIR

La Directrice générale informe les membres du conseil de l’ouvrage qu’il reste à faire avant de finir la saison.

.....

B- CALVETTE ROUTE DE LA STATION

2024-10-148

Monsieur le conseiller Jonathan Rioux informe les membres du conseil que la calvette en question a été vérifiée par lui, par l'employé municipal et que nous avons l'inventaire des calvettes sur la Route de la Station qui a été fait par les ingénieurs de la FQM en 2020.

.....

C- PANNEAU SOLAIRE / GÉNÉRATRICE À LA SALLE

L'employé municipal informe les membres du conseil que le panneau solaire pour la génératrice à la salle Adélarde-Godbout sera installé prochainement.

.....

18. DIVERS

DIMINUTION DU KM / CONTRAT CHEMIN D'HIVER 2022-2025

2024-10-149

Attendu que selon le contrat signé le 24 octobre 2022 concernant l'entretien des chemins d'hiver 2022-2025 il y a dans le devis la clause 5.4 Modification qui se lit comme suit « Si l'entretien d'un chemin n'est plus requis, la Municipalité se réserve le droit de soustraire le nombre de kilomètre par le coût du kilomètre. » ;

Attendu que suite à la réforme cadastrale, la MRC des Basques a constaté que la Municipalité de Saint-Éloi entretenait sur le Rang 2 Ouest une distance de 300 mètres qui appartenait à la Municipalité de L'Isle-Verte;

Attendu que la Municipalité de l'Isle-Verte a décidé de prendre en charge leur bout de chemin suite à un courriel reçu le 23 septembre 2024;

Attendu que cette partie de chemin était dans le contrat de l'entretien des chemins d'hiver 2022-2025;

Attendu que notre entrepreneur n'ouvrira pas cette partie de chemin pour l'hiver 2024-2025;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi retranche 300 mètres de chemin à ouvrir sur le rang 2 Ouest dans le contrat d'entretien des chemins d'hiver 2022-2025. Un montant de \$2544.99 plus taxes sera déduit du contrat pour l'année 2024-2025.

.....

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil

.....

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-10-150

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h05.

.....

Gisèle Saindon, mairesse
Gisèle Saindon, mairesse

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, directrice générale

Je, Gisèle Saindon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.